

Communiqué Position de Samu de France sur la fermeture d'un site d'urgence - la nuit – en juillet et août

Le site d'urgences (Upatou) de la Clinique Claude Bernard d'Ermont (95) est fermé la nuit en juillet et août. La décision de la direction de l'établissement a surpris les acteurs de l'urgence dans ce département. Le Samu départemental a aussitôt signalé ce dysfonctionnement aux autorités (DDASS et ARH).

Une semaine plus tard, ce dysfonctionnement n'est toujours pas corrigé.

Samu de France rappelle que **les établissements publics et privés participant à l'accueil des urgences sont tenus d'assurer une permanence continue.**

La discontinuité de cette permanence est un dysfonctionnement susceptible d'entraîner trois conséquences :

- une gêne pour les patients souhaitant recourir à cette structure d'urgences, voire une carence grave dans la prise en charge d'un patient se présentant en situation de détresse, la nuit, dans cet établissement,
- un affaiblissement du dispositif "canicule",
- un report de la charge sur les structures publiques d'urgences.

Cette fermeture inopinée traduit, très certainement, de réelles difficultés de fonctionnement de cet établissement. Ces difficultés doivent être analysées et, si possible, traitées.

Samu de France considère qu'**une telle fermeture pose la question de la pertinence de la répartition des ressources collectives.** Au moment où les financements du "Plan Urgences" s'épuisent et où la demande parvenant aux Samu-Centres 15 ne cesse de croître, effaçant progressivement le bénéfice des mesures prises antérieurement, il importe, en effet, que les financements publics soient utilisés avec la plus grande efficacité.

En d'autres termes :

- ou bien cet établissement (et plus généralement ce type d'établissement) a une place déterminante dans le schéma des urgences et les autorités doivent alors absolument interdire qu'il puisse fermer inopinément et demeurer plusieurs jours fermé ;
- ou bien cet établissement (et plus généralement ce type d'établissement) ne joue pas un rôle déterminant dans l'organisation de la prise en charge des urgences, auquel cas les ressources qui lui sont allouées doivent être réorientées vers les structures (publiques ou privées, mais très généralement publiques) assurant effectivement la charge d'un service continu, seul garant de la sécurité due aux patients.

Samu de France souligne, à cette occasion, qu'en dépit des efforts de ces dernières années, **les besoins des structures assurant effectivement la prise en charge des urgences ne sont pas aujourd'hui couverts comme ils devraient l'être.** Ceci alors que des sommes importantes ont été investies dans une réorganisation de la permanence des soins libérale, sans obtenir les effets qui en étaient attendus (voir le rapport IGAS IGA publié sur ce sujet en mars dernier).

En conséquence, **Samu de France dénonce la dispersion de ressources financières devenues trop rares pour que l'on puisse prendre le risque de les mal utiliser et demande que tous les efforts soient désormais consacrés aux structures d'urgences qui font, jour après jour et nuit après nuit, la preuve de leur nécessité et de leur efficacité au service des malades, sans distinction aucune.**



Dr Marc GIROUD

Président de Samu de France